

relative à la cyber sécurité et la protection des données à caractère personnel en République de Guinée ;

Enjoignons au Régisseur de la dite maison centrale de le Recevoir.

EXPOSE DES FAITS :

C'est dans le cadre de l'exécution de la commission rogatoire n°003 du 14 Octobre 2020 du doyen des juges d'instruction du Tribunal de Première Instance de Dixinn que Sékou Koundouno a, régulièrement, été convoqué par l'officier enquêteur de la Direction centrale de la police judiciaire à l'effet d'être entendu sur les chefs d'infractions d'association de malfaiteurs, incendie volontaire, troubles à l'Etat par le massacre, la dévastation ou le pillage, participation à un mouvement insurrectionnel et menaces par le biais d'un système informatique.

Sékou Koundouno a, dès l'interpellation de certaines personnes, pris la fuite en se soustrayant ainsi à la procédure d'information ouverte à charge et à décharge pour éclairer sur le déroulement des faits.

Il a, de l'étranger, continué à publier des messages de nature à troubler la sécurité et l'ordre publics.

Requérons tous dépositaires de la force publique auxquels

Le présent mandat sera exhibé de prêter main forte pour son exécution,

A l'effet de quoi, nous avons signé le présent mandat scellé de notre sceau.

Fait en notre cabinet, le 31 Mai 2021

Le Doyen des Juges d'Instruction




Elhadj Ousmane COUMBASSA